



APPEL A PROJETS

Année scolaire 2020-2021

Contexte

Les établissements d'enseignement artistique et les écoles de musique associatives ont des missions de formation mais également d'action culturelle et de diffusion. Certaines structures mettent en place une saison artistique et pédagogique avec des artistes invités, des projets croisés avec les structures de diffusion de leur territoire, des festivals...

Objectifs

- Valoriser les projets des établissements d'enseignement artistique et des écoles de musique associatives.
- Encourager les collaborations entre les établissements d'enseignement artistique, les écoles associatives, les structures culturelles du département, les lieux de résidence...
- Mettre en valeur les différentes spécialités artistiques (musique, danse, art dramatique, arts plastiques, arts du cirque)

Description de l'action

Chaque établissement d'enseignement artistique et école de musique associative pourra présenter plusieurs projets par an.

Deux types de projets seront financés :

- les projets pluridisciplinaires (2 projets présentés maximum)
- les projets disciplinaires (4 projets présentés maximum)

Différents types de financement sont proposés selon la dimension partenariale et le type de projet présenté.

Description des aides

I - LES STRUCTURES EN REGIE PUBLIQUE :

1) PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES :

Musique, art dramatique, danse, arts plastiques, arts du cirque,

- Financement :
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 1 000 €** : projet porté par un établissement d'enseignement artistique seul sans partenariat.
- **50 % du coût du projet plafonné avec un plafond de subvention de 2 000 €** : Projet porté par un établissement d'enseignement artistique en partenariat avec un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement artistique, ou une école associative, une association de pratique amateur, un lieu de résidence, un festival, un établissement culturel...

2) PROJETS DISCIPLINAIRES (une discipline) :

Musique

- Financement :
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 750 €** : projet porté par un établissement d'enseignement artistique seul sans partenariat.
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 1 500 €** : projet porté par un établissement d'enseignement artistique en partenariat avec un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement artistique, ou une école associative, une association de pratique amateur, lieux de résidence, festivals, lieux de diffusion, établissements culturels...

Art dramatique, danse, arts du cirque, arts plastiques

- Financement :
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 500 €** : Projet porté par un établissement d'enseignement artistique seul sans partenariat.
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 1 000 €** : Projet porté par un établissement d'enseignement artistique en partenariat avec un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement artistique, ou une école associative, une association de pratiques amateurs, des lieux de résidence, des festivals, des établissements de diffusion...

II - LES ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES :

1) PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES :

- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 500 €** : Projet porté par une école de musique associative seule sans partenariat.
- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 1 000 €** : Projet porté par une école de musique associative avec partenariat.

2) PROJETS DISCIPLINAIRES (une discipline) :

Musique

- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 250 €** : Projet porté par une école de musique associative seule sans partenariat.

Danse, art dramatique, arts plastiques, arts du cirque

- **50 % du coût du projet avec un plafond de subvention de 500 €** : Projet porté par une école de musique associative avec partenariat.

EXEMPLES DE PROJETS :

- Rencontres instrumentales
- Artiste en résidence
- Compositeur en résidence
- Compagnie en résidence
- Spectacle
- Projet en collaboration avec un festival
- Projet avec le milieu scolaire

Modalités

Les dossiers devront être téléchargés sur site du Conseil départemental www.orne.fr

Deux dates de dépôt de dossiers sont proposées afin de permettre une plus grande flexibilité.

Pour les structures en régie publique :

- Dépôt des dossiers avant le 15 juin pour des projets dont le démarrage interviendra sur le 2nd semestre de l'année N,
- Dépôt des dossiers avant le 15 décembre pour des projets dont le démarrage interviendra sur le 1^{er} semestre de l'année N + 1.

Pour les écoles de musique associatives :

- Dépôt des dossiers avant le 15 janvier pour des projets dont le démarrage interviendra sur le 2nd semestre de l'année N
- Dépôt des dossiers avant le 15 octobre pour des projets dont le démarrage interviendra sur le 1^{er} semestre de l'année N + 1

APPEL A PROJETS

1) Présentation des partenaires :

Collectivité ou association porteuse de projet :

NOM du responsable du projet :

Adresse :

NOM du (de la) directeur (trice) ou responsable de l'établissement ou de l'association :

Tél. fixe :

mobile :

e-mail :

L'établissement est classé : oui non

Niveau de la classe concernée :

Sur quels critères cette classe a été constituée ?

Nombre d'élèves :

Etablissement ou association partenaire n°1 :

NOM de l'établissement :

NOM du (de la) directeur (trice) ou responsable pédagogique :

Tél. fixe :

mobile :

e-mail :

Adresse :

Nombre d'élèves :

Etablissement ou association partenaire n°2 :

NOM de l'établissement :

NOM du (de la) directeur (trice) ou responsable pédagogique :

Tél. fixe :

mobile :

e-mail :

Adresse :

Nombre d'élèves :

2) Le projet :

Intitulé :

Type de projet :

- pluridisciplinaire
- disciplinaire

Esthétiques :

- musique danse art dramatique arts du cirque
- arts plastiques

Présentation de votre projet :

Organisation pédagogique prévue (nombre d'heures, répartition des heures pupitre/orchestre..) :

Le projet fera-t-il l'objet de restitutions publiques, si oui détailler :

3) Budget prévisionnel :

Budget prévisionnel TTC			
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement		Fonds privés	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Sous-total	€	Sous-total	€
Investissement		Autres financements	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Sous-total	€	Sous-total	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Renseignements certifiés exacts, le à

SIGNATURES :

Collectivité ou association porteuse du projet,

Etablissement ou association,

Etablissement ou association,

CONTACT :

Conseil départemental de l'Orne
Direction de l'action culturelle, de la lecture publique et de l'innovation territoriale
10, avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 ALENCON Cedex

Chargée de mission SDEA : M^{me} Emeline PELLET-TECHER – tél. : 02 33 81 23 14 – pellet-techer.emeline@orne.fr
Gestion administrative : M^{me} Nathalie CUTTE - tél. : 02.33.81.22.95 – cutte.nathalie@orne.fr